

DEMANDE DE TRAVAUX EAU POTABLE

DOCUMENT COMPLÉTÉ À REMETTRE AUX DIFFÉRENTS DESTINATAIRES

La mise en service de votre branchement eau potable est subordonnée à la pose du compteur. De ce fait, la réalisation complète d'un branchement ou son achèvement entraîne la souscription d'un abonnement et par conséquent, le paiement de la part fixe, même en l'absence de consommation.

DEMANDEUR

Mme M NOM et Prénom :

Adresse :

Commune : Code postal :

Téléphone fixe : Mobile :

Email :

Vous souhaitez être contacté : Par mail Par courrier

LIEU D'INTERVENTION

Adresse :

Commune : Code postal :

Lotissement : Lot : Section cadastre : Parcelle cadastre :

NATURE DE LA CONSTRUCTION

Particulier : Habitat individuel Habitat collectif : nombre de logements :

Professionnel : Local professionnel : précisez Industriel

Robinet d'Incendie Armé (RIA) Oui Non

Débit souhaité : m³/heure

TYPE D'INTERVENTION

Le demandeur sollicite l'exécution des travaux suivants (cochez la case qui convient) :

Pour faire votre choix, merci de consulter le lexique au verso.

- Réalisation complète
- Fermeture définitive après résiliation d'abonnement
- Achèvement (pose de compteur)
- Autre :
- Modification ou déplacement du branchement

PIÈCES À JOINDRE

 Merci de vous référer au verso.

Le demandeur déclare avoir pris connaissance des dispositions et pièces à joindre à la présente qui sont précisées au verso de ce document.

Le : à :

Signature du demandeur : (précédée de la mention « Lu et approuvé »)

Avis de la mairie (uniquement branchement neuf) :

Favorable Défavorable pour motif suivant

.....

.....

Le : à :

Signature

À RÉCEPTION DE CETTE DEMANDE,
Le SIAEP de la Vigne aux Champs prendra contact avec vous pour vous expliquer les procédures à suivre ainsi que les conditions financières qui en découlent.

PIÈCES À JOINDRE À LA PRÉSENTE DEMANDE

À NOTER : l'instruction de votre demande par le SIAEP de la Vigne aux Champs se fera uniquement à réception de l'ensemble des pièces demandées.

- Le plan de situation
- Le plan de masse au 1/200 avec emplacement souhaité du branchement (en limite de propriété)
- L'attestation de propriété du terrain
- L'avis de la mairie signé sur la demande de travaux (uniquement pour un branchement neuf)

OBLIGATIONS

Nous attirons l'attention du demandeur sur les dispositions suivantes :

• La mise en service du branchement est subordonnée à la pose du compteur. De ce fait, la réalisation complète d'un branchement ou son achèvement entraîne la souscription d'un abonnement et par conséquent, le paiement de la part fixe, même en l'absence de consommation.

• Les installations privées de distribution d'eau potable devront être réalisées conformément aux normes en vigueur et être protégées contre les retours d'eau.

En particulier, toute interconnexion entre le réseau d'eau potable et un puits privé est interdite sous peine de fermeture du branchement et, en cas de dégâts sur les installations publiques, de poursuites.

LEXIQUE

• **La réalisation complète d'un branchement** comprend les travaux de piquage sur la conduite et la pose de l'ensemble des pièces composant le branchement (vanne de piquage et tuyaux jusqu'à l'emplacement du compteur, y compris la pose de ce dernier).

• **L'achèvement du branchement** comprend les travaux de pose du compteur d'eau sur une amorce existante (l'achèvement du branchement déclenche la facturation des parts fixes et des frais d'accès).

• **La modification du branchement** comprend les travaux que vous souhaitez faire réaliser sur le branchement existant (ex. déplacement du compteur)

Les frais liés à ces travaux seront portés à votre charge.

• **La fermeture définitive pour résiliation d'abonnement** consiste à déposer le compteur d'eau potable, à stopper la facturation des parts fixes et à résilier de façon définitive le contrat de vente d'eau.

• **Le Robinet Incendie Armé (RIA)** est un équipement de premier secours, alimenté en eau pour la lutte contre le feu, permettant une intervention d'urgence par un personnel qualifié ou non (réservé aux professionnels).